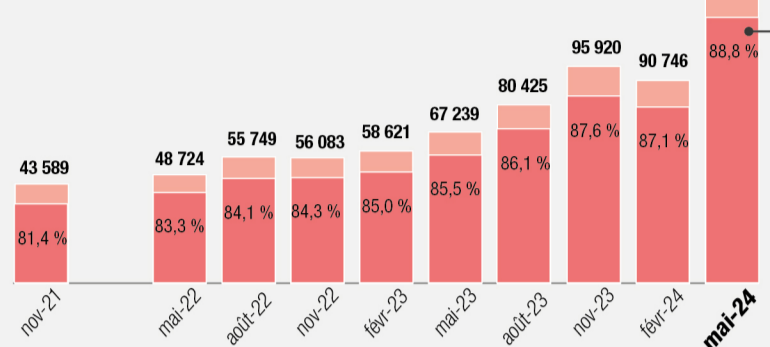


L'OFFRE DE LOCATIONS SAISONNIÈRES À LA VEILLE DES JOP DE PARIS 2024 EN ÎLE-DE-FRANCE

État mai 2024

Une explosion historique de l'offre de locations saisonnières en Île-de-France avant les JOP de Paris 2024

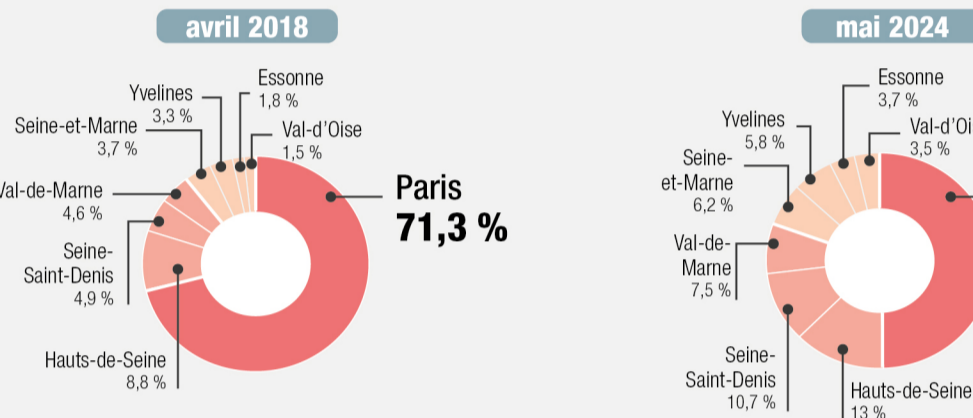
Évolution du nombre d'annonces actives sur Airbnb*



* Dans le traitement des données tirées d'Airbnb pour l'ensemble de ce document, n'ont pas été prises en compte les annonces :
 - affectées explicitement comme relevant d'une offre d'hébergement touristique professionnel (hôtel, appartement d'hôtel, auvergne de journaux, etc.) ;
 - affectées explicitement en un seul mobile (logement de 1 à 3 pièces) avec des paramètres de réservation (dates de séjour minimum et maximum en cohabitation) ;
 - considérées comme inactives à l'instar d'autres annonces sans série de critères cumulatifs : aucune disponibilité à 1 an ou un calendrier non-actif à leur départ au moins 1 mois, ou de commentaires depuis 1 an.
 Ces critères de sélection, relativement conservateurs, s'appuient sur des informations recueillies par scraping et ne peuvent donc avoir de préférence à l'exactitude.

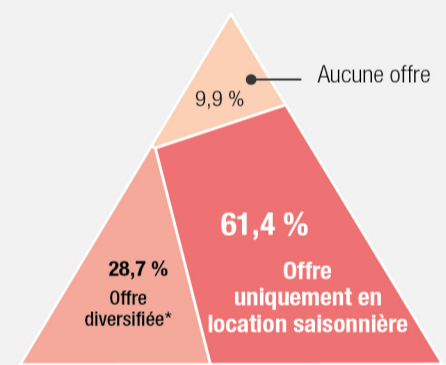
Un marché moins concentré : Paris ne représente plus que la moitié des annonces Airbnb en 2024

Répartition des annonces entre départements franciliens



Les locations saisonnières constituent la seule offre d'hébergement touristique dans 778 communes franciliennes

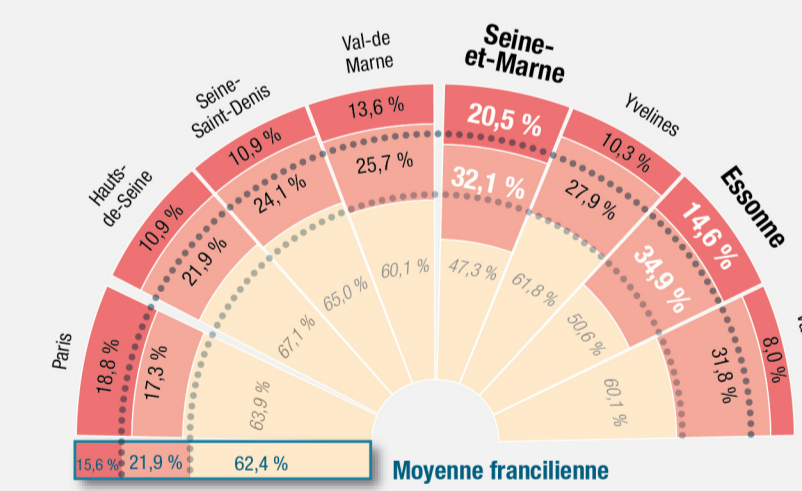
Répartition des 1267 communes selon leur type d'offre début 2024



* Offre d'hébergement professionnel (hôtels, campings, autres hébergements collectifs de tourisme) + location saisonnière.

En 2024, 38% des annonces Airbnb relèvent de «multi-annonces» (29% en 2018)

Répartition des annonces franciliennes selon le nombre total de biens mis en location sur Airbnb par l'annonceur



© L'INSTITUT PARIS RÉGION 2024
 Sources des graphiques et de la carte principale : Inside Airbnb (12 extractions exhaustives par « scraping » du site Airbnb pour l'Île-de-France, s'étalant entre avril 2018 et mai 2024). Cf. le site insideairbnb.com pour une présentation détaillée de la méthode et du contenu de la base. En outre, pour le graphique sur l'offre d'hébergement touristique : INSEE. Enquête mensuelle de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme (au 1^{er} janvier 2024).

Déploiement des réglementations relatives aux locations saisonnières

À la mi-2024, 66 communes ont décidé de mettre en place une télédéclaration préalable, 46 des mesures de compensation plus ou moins strictes.

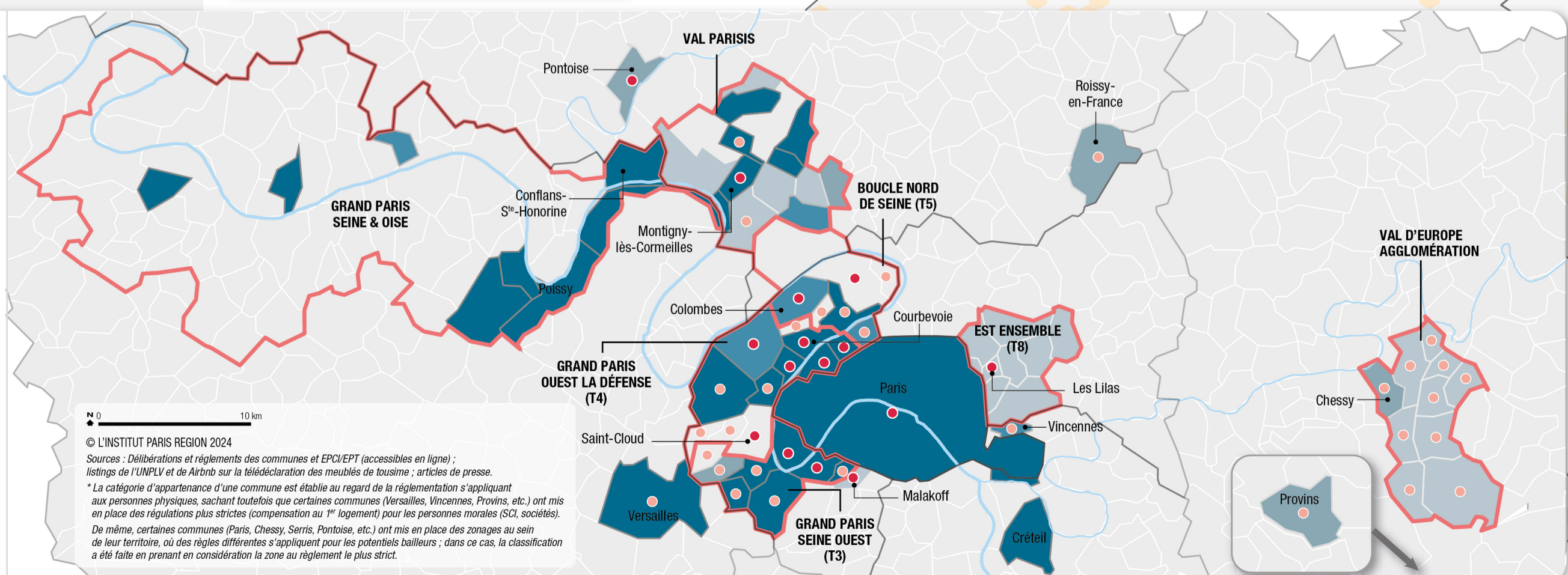
Autorisation de changement d'usage*

- Compensation au 1^{er} logement sur une partie ou totalité de la commune
- Régulation (compensation ou interdiction) au-delà d'1 location saisonnière à l'année et/ou au-delà d'une certaine durée de mise en location

□ EPCI/EPT qui ont fait une délibération intercommunale relative à l'autorisation de changement d'usage d'un qui ont mis en place une plate-forme intercommunale de télédéclaration des locations saisonnières

Communes ayant mis en place la télédéclaration au 1^{er} janvier de l'année

- 2018 - 2021
- 2022 - 2023
- 2024
- 2025



Nombre d'annonces par maille (mai 2024)

